



L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux septembre, s'est réuni à la Mairie de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Dimitri RAPPENEAU, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE et Mélissa MATHIEU.

Excusés : Frédéric MARECHAL (procuration à Véronique PHILIPPE) et Edouard NORMAND (procuration à Marie-Madeleine GAILLARD).

ORDRE DU JOUR :

- 1) Nomination du Secrétaire de Séance ;
- 2) Approbation du Conseil Municipal du 21 Juin 2024 ;
- 3) Déclaration d'intention d'aliéner des biens respectivement cadastrés AB 27 sis 2, rue Foch et, AB 28 situé lieu-dit « La Ville » ;
- 4) Amortissements des biens et subventions du budget annexe Eau et Assainissement 2024 ;
- 5) Etudes préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ;
- 6) Travaux de l'ancienne école maternelle en vue de l'installation d'un kinésithérapeute ;
- 7) Loyer du local de M. Arthur AMALVICT, ostéopathe au sein de la Maison Médicale de L'Isle-sur-Serein ;
- 8) Emploi permanent d'un agent de maîtrise et d'un adjoint technique après avis du Comité Social Technique ;
- 9) Proposition d'achat – terrain M. BILLIAT ;
- 10) Proposition d'achat de la propriété de M. et Mme Dominic ALLEN ;
- 11) Cotisations d'assurance des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre de Secours de L'Isle-sur-Serein ;
- 12) Questions diverses.

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés et fait part des documents déposés sur table.

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Dimitri RAPPENEAU est nommé Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2024 :

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

3. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DES BIENS RESPECTIVEMENT CADASTRES AB 27 SIS 2, RUE FOCH ET, AB 28 SITUE LIEU-DIT « LA VILLE » :

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les biens respectivement situés : 2, rue Foch cadastré AB 27 et lieu-dit « La Ville » cadastré AB

28. Il n'entend pas exercer le droit de préemption de la Commune pour ces derniers.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération,

PAR 8 VOIX POUR - ne pas préempter (Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Véronique PHILIPPE et Edouard NORMAND), **0 VOIX CONTRE** et **4 ABSTENTIONS** (Dimitri RAPPENEAU, Christophe GENTIL, Frédéric MARECHAL et Mélissa MATHIEU),

N'ENTENDENT PAS FAIRE EXERCER le droit de préemption de la Commune pour les biens référencés ci-dessus.

4. AMORTISSEMENTS DES BIENS ET SUBVENTIONS DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 :

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux présents une décision modificative pour le budget annexe – eau et assainissement – 2024 relative aux amortissements des biens et subventions comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
c/6811-042	29 200 €	c/777-042	9 000 €
TOTAL	29 200 €	TOTAL	9 000 €
Investissement			
c/139111-040	900 €	c/28153-040	24 400 €
c/13913-040	5 000 €	c/28155-040	200 €
c/13918-040	3 100 €	c/281561-040	1 600 €
		c/281562-040	3 000 €
TOTAL	9 000 €	TOTAL	29 200 €

5. ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle que la Commune a décidé de confier à des prestataires spécialisés la réalisation des études préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement conformément à la charte qualité des réseaux d'assainissement. L'analyse des offres des candidats a été confiée à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne (ATD) dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage contractuelle. En application de l'article R2122-8 du code de la commande publique, une consultation directe auprès de plusieurs prestataires a été réalisée par courriel le 08/07/2024, date limite de remise des offres étant fixée au 31/07/2024 à 12h00.

Les prestataires suivants ont été consultés :

- topographie/ recensement de l'encombrement du sous-sol : BGAT – CARTOLIA INGENIERIE et GEOMEXPERT ;
- étude géotechnique/ diagnostic des enrobés bitumineux : ALIOS – FORALAB – GEOTEC et ICSEO.

Après analyse, l'Agence Technique Départementale de l'Yonne propose de retenir les offres des prestataires :

- topographie/ recensement de l'encombrement du sous-sol : **GETAM (GEOMEXPERT – Avallon) pour un montant de 9 940 € HT soit 11 928 € TTC ;**
- étude géotechnique/ diagnostic des enrobés bitumineux : **GEOTEC pour un montant de 10 840 € HT soit 13 008 € TTC.**

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ACCEPTENT** de retenir les offres proposées par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne comme énoncées ci-dessus.
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN KINESITHEPEUTE :

Le Maire annonce à l'assemblée l'arrivée prochaine d'un kinésithérapeute dans la Commune. Il propose d'entreprendre des travaux dans l'ancienne école maternelle afin de pouvoir l'accueillir

deux jours par semaine. Il énonce les propositions tarifaires de l'entreprise de maçonnerie Hervé DE BATTISTA pour un montant de 3 035,75 € HT soit 3 642,90 € TTC et, de l'EURL DT Bâtiment pour 3 245,84 € HT soit, 3 895,01 € TTC.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération,

PAR 11 VOIX POUR (Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Frédéric MARECHAL, Dimitri RAPPENEAU, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE, Mélissa MATHIEU et Edouard NORMAND), **0 VOIX CONTRE** et **1 ABSTENTION** (Stéphane MOREL),

- **ACCEPTENT** le devis de l'EURL DT Bâtiment pour un montant de 3 2545,84 € HT soit, 3 895,01 € TTC,
- **DISENT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2024 ;
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. LOYER DU LOCAL DE M. ARTHUR AMALVICT, OSTEOPATHE AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE DE L'ISLE-SUR-SEREIN :

Le Maire fait part de l'installation de M. Arthur AMALVICT en qualité d'ostéopathe au sein de la Maison de Médicale de L'Isle-sur-Serein depuis le 1^{er} août 2024. Il propose d'appliquer le même loyer que celui délibéré lors de la séance publique du 29 septembre 2023 pour les biens occupés par les Docteurs Jean-Marie DUPONT et Geert VAN DER HEIJDEN, médecins généralistes, Mme Cécile FRESNE, pédicure-podologue, Mme Nadine LAVIELLE, infirmière et Mme Nadia MARQUET, orthophoniste soit, 100 euros/mois ;

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération,

PAR 11 VOIX POUR (Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Frédéric MARECHAL, Dimitri RAPPENEAU, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE et Edouard NORMAND), **0 VOIX CONTRE** et **1 ABSTENTION** (Mélissa MATHIEU),

- **FIXENT** le montant du loyer du local occupé par M. Arthur AMALVICT, ostéopathe au sein de la Maison Médicale de L'Isle-sur-Serein à 100 euros par mois à compter du 1^{er} août 2024 ;
- **AUTORISENT** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN AGENT DE MAITRISE :

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour exercer la fonction de Responsable des Services Techniques de la Commune de L'Isle-sur-Serein à compter du 1^{er} novembre 2024.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'agent de maîtrise ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué : poste créé suite à un nouveau besoin ;
- le niveau de recrutement : expérience professionnelle confirmée ;
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : IB : 525 - IM : 455

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer le contrat le cas échéant.

9. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE :

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 7 heures par semaine pour exercer l'entretien des locaux communaux dont les bureaux de la mairie, la maison des associations, la bibliothèque, l'escalier des logements communaux et le cabinet médical sis 13 rue Jean de Chalon et tout lieu public que l'autorité territoriale jugera à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué : poste créé suite à un nouveau besoin ;
- le niveau de recrutement : expérience professionnelle en matière d'entretien/hygiène de locaux professionnels ;
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : IB : 433 - IM : 387

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 7 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer le contrat le cas échéant.

10. PROPOSITION D'ACHAT - TERRAIN M. SERGE BILLIAT ET MESDAMES MARYVONNE ET CORINNE BILLIAT :

Le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que Monsieur Alain CHAPLOT a pour projet d'acheter les parcelles cadastrées B 315 et B 316 dont Monsieur Serge BILLIAT et Mesdames

Maryvonne et Corinne BILLIAT sont propriétaires. Monsieur Alain CHAPLOT propose d'acheter conjointement avec la Commune de L'Isle-sur-Serein une partie de ces deux terrains. Un bornage sera réalisé sur les parcelles B 315 et B 316, propriété de Monsieur Serge BILLIAT et de Mesdames Maryvonne et Corinne BILLIAT. Le montant de la future propriété communale est fixé à 1 500 euros hors frais de notaire.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DONNENT** leur accord pour l'achat d'une partie des parcelles B 315 et B 316 conformément à l'accord convenu entre Monsieur Serge BILLIAT et Mesdames Maryvonne et Corinne BILLIAT, actuels propriétaires, Monsieur Alain CHAPLOT et Monsieur Le Maire, co-acquéreurs.
- **DISENT** qu'un bornage doit être effectué entre les deux parties qui achèteront les parcelles B 315 et B 316.
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. PROPOSITION D'ACHAT DE LA PROPRIETE DE M. ET MME DOMINIC ALLEN :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une proposition d'achat de M. et Mme Dominic ALLEN concernant le Château de L'Isle-sur-Serein avec ses bâtiments annexes et son parc entre 400 000 € et 450 000 €.

Il fait part de son projet de créer une maison médicale dans le Parc du Château et de revendre les bâtiments à des prestataires privés.

Le Maire propose de faire une offre de prix à 450 000 € à M. et Mme Dominic ALLEN et d'échanger avec eux sur ce sujet.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération,

PAR 8 VOIX POUR (Stéphane MOREL, Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Frédéric MARECHAL, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE et Edouard NORMAND et Mélissa MATHIEU), **0 VOIX CONTRE** et **4 ABSTENTIONS** (Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER et Dimitri RAPPENEAU),

12. COTISATIONS D'ASSURANCE 2024 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CENTRE DE SECOURS DE L'ISLE-SUR-SEREIN :

Rémy VIDAL, 2^{ème} adjoint au Maire propose d'attribuer une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-sur-Serein pour le paiement des assurances annuelles 2024 d'un montant de 1 179,95 euros.

Le Maire et Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire quittent la salle

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDENT** d'accorder une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Isle-sur-Serein pour le paiement des assurances annuelles 2024 pour un montant total de 1 179,95 euros ;
- **DEMANDENT** à inscrire au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document.

Le Maire et Xavier-Louis MULLER rejoignent l'assemblée

Questions diverses :

- Clés du Foyer Socio-Educatif : Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire se propose d'établir un devis pour la mise en place d'une serrure électronique et de changer les autres serrures.
- Local du Comité des Fêtes de L'Isle-sur-Serein : proposer à l'association de le transférer au sein du bien sis 1, rue Clémenceau. A noter : travaux de reprise de toiture à envisager.

- Fourches à palettes : Dimitri RAPPENEAU, Conseiller Municipal va prendre contact avec SUREAU Agriculture pour la remise à jour du devis établi le 5 avril 2023.
- Repas des aînés : date retenue : dimanche 15 décembre 2024.
- Révision de la climatisation de la Maison Médicale : consulter M. Eric LEVILLAIN, auto-entrepreneur à Montjalin, Commune de Sauvigny-le-Bois (89 200) pour la réalisation d'un devis.
- Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Conseiller Municipal remercie les agents municipaux pour la réalisation du terrain de pétanque qui avait été endommagé suite aux inondations.
- Terrain de tennis : devis à faire réaliser à Yves RIOTTE en vue d'une tranchée pour la mise en place d'une serrure électrique.
- Grange Mosèle : Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire soumet l'idée d'aménager ce bâtiment en une salle polyvalente.

La séance est levée à 21h17

Le Maire,

Stéphane MOREL



Le Secrétaire de Séance,

Dimitri RAPPENEAU,

Conseiller Municipal